

Procès-verbal du Conseil Municipal de Marlhès du 26 Avril 2025

Le 26 Avril 2025 à 9 heures, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de MARLHES, Loire, se sont réunis à la Mairie de MARLHES, Salle du Conseil, après avoir été convoqués le 17 Avril 2025 par Mr Jean-François CHORAIN, Maire.

PRESENTS : CHORAIN Jean-François, PIOT Michelle, DURIEU Françoise, LEGER Sébastien, GRANGE Aurélie, GUILLAUME Chris, ROYON Frédéric, BERTHAIL Angélique, EPALLE Sandrine, BOYER Carole, PEYRARD Olivier

ABSCENTS : DEBARD Béatrice ayant donné pouvoir à BOYER Carole et EPALLE Daniel ayant donné pouvoir à PEYRARD Olivier

SECRETAIRE : EPALLE Sandrine

Le compte rendu du conseil municipal du 28 Mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

TIRAGE DES JURÉS D'ASSISES 2026

Un tirage des jurés d'assises 2026 a été réalisé. 3 habitants de la commune ont été tirés au sort, il s'agit des numéros 957, 299 et 120 de la liste électorale de la commune. Ils seront tous les 3 prochainement contactés.

TRAVAUX

Construction de caveaux au cimetière

Pour répondre à la demande de propriétaires ou habitants marlhésiens, la municipalité a pour projet la construction de nouveaux caveaux au cimetière. En effet, la configuration du nouveau cimetière (le plus récent) permet de placer 12 caveaux supplémentaires de 3 ou 6 places (cuves préfabriquées).

Après consultation de 4 prestataires sur un même cahier des charges, il a été décidé de choisir l'entreprise SARDA d'Yssingeaux (43) pour un devis de 34 427,40 € HT.

AEP Montaron : Approbation du DCE et lancement de l'appel d'offres

Pour rappel, la délibération du 28 Mars 2025 approuve le projet d'Alimentation en Eau Potable du secteur de Montaron sur la commune de MARLHES. Depuis, les habitants ont été consultés et le bureau d'études SICC VRD a travaillé aux pièces constitutives du Dossier de Consultation des Entreprises. Après réflexion de la commission Eau, il est proposé en tranche ferme, une canalisation sur la Route de Chaussître et les écarts, depuis le piquage sur le réseau de St-Régis en limite de commune jusqu'à la station de traitement de Gramenand et en tranches optionnelles le raccordement des maisons de Fontbaisse et Tendron.

Le Conseil Municipal approuve le DCE présenté à l'unanimité et autorise Mr le Maire à lancer l'appel d'offres.

En aparté, des membres du Conseil Municipal ont rappelé que la municipalité avait fait le choix d'installer un compteur d'eau par logement et ne tolérait pas le regroupement d'un compteur pour différents logements d'un même immeuble. Cependant, notre règlement de service AEP en vigueur permet les 2 possibilités. Il conviendra d'y réfléchir à nouveau et éventuellement préciser ce point dans le règlement.

Travaux réseaux du SIEL

Il y a lieu d'envisager des travaux d'extension IGC télécom sur Chemin des Templiers en bordure de la propriété BORNE qui sera divisée pour constructions.

Conformément à ses statuts et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental, le Conseil régional, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune de 4 770 €, fonds de concours amorti sur 5 ans.

Par ailleurs, Mr BORNE prendra à sa charge le réseau électricité.

Alimentation électrique Les Primevères

Concernant l'alimentation en électricité aux Primevères, il a été soulevé un problème d'intensité du courant. En effet, le nombre d'habitants à Marlhes augmente et par conséquent les besoins en électricité aussi. Afin de faire face à cette augmentation, des devis ENEDIS et SIEL ont été réalisés pour augmenter la puissance du transformateur ou de créer un nouveau transformateur

CONVENTIONS

Convention d'occupation du gymnase et de terrain communal

Afin de faire aux nuisances sonores et au non-respect de la convention existante pour l'occupation du gymnase, celle-ci a été modifiée. Désormais, ce ne sera plus un chèque de caution de 1 000€ mais 2 chèques de caution de 500€ qui seront versés lors de la réservation du gymnase. 1 pour les dégradations matérielles et 1 pour les nuisances sonores et non-respect du règlement.

Par ailleurs, les terrains communaux tels que « le stabilisé » situé Rue St Jean-François Régis aux abords du local foot, la Place du Millénaire étant aussi utilisés pour l'organisation d'évènements, il a été rédigé une convention de mise à disposition. Cette nouvelle convention récapitule les engagements des organisateurs et stipule les deux chèques cautions.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes des 2 conventions et le montant des cautions.

Renouvellement adhésion à la compétence SAGE

Pour rappel, le SIEL-TE Loire peut assister la collectivité dans la gestion énergétique de son patrimoine. L'adhésion à cette compétence est prise pour une période de 6 ans et à l'issue de cette période, l'adhésion est renouvelée pour une durée annuelle par tacite reconduction.

Le montant de la contribution que la collectivité s'engage à verser annuellement au SIEL-TE Loire s'élève à : 1 338 € ; cette contribution étant révisable chaque année. Dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE », le SIEL-TE Loire propose un ensemble de modules complémentaires nécessitant une délibération et impliquant un coût supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion au service SAGE et la signature de la convention correspondante.

FINANCES

Vote Tarifs EAU 2025-2026

Dans le cadre du transfert de compétence « Eau » à la CCMP, il était prévu un lissage tarifaire des factures sur 10 ans (2026-2035) et préconisé une augmentation de 3,90 % par an. Par anticipation, il a donc été proposé au Conseil Municipal une augmentation de ces tarifs pour 2025.

Il est souhaitable de poursuivre ce rythme d'augmentation pour financer les investissements actuels et futurs.

Après vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide une augmentation de 3 % sur les tarifs.

Les tarifs seront donc les suivants :

- Consommation d'eau en m³
- de 0 à 400 m³ : 1,34 € le m³
- de 401 m³ à 1000 m³ : 1,11 €
- + 1000 m³ : 1,04 €
- Prix de la redevance fixe : 98,88 €

Vote des tarifs assainissement 2025-2026

Dans le cadre du transfert de compétence « Assainissement » à la CCMP, il était prévu un lissage tarifaire des factures sur 10 ans (2026-2035) et préconisé une augmentation de 4,88 % par an. Par anticipation, il a donc été proposé au Conseil Municipal une augmentation de ces tarifs pour 2025.

Il est souhaitable de poursuivre ce rythme d'augmentation pour financer les investissements récents (séparatif Rte de St Romain, Rte de Jonzieux, Pied des Saints...). De plus, un nouveau diagnostic définira les priorités pour les futurs investissements.

Après vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide une augmentation de 4 % de l'ensemble des tarifs.

Les nouveaux tarifs seront donc les suivants :

- Droit fixe : 46,64 €
- Prix de la redevance : 1,32 € / m³

Ces tarifs seront applicables au rôle eau-assainissement établi pour la période de Mai 2025 à Mai 2026.

Emprunt court terme en attente de subvention

Pour le règlement des dépenses en instance et dans l'attente du versement de subventions notifiées, il y a lieu de contracter un emprunt court terme. Deux établissements bancaires ont été consultés et après analyse des offres, il s'est avéré que celle du CREDIT AGRICOLE est plus souple et moins onéreuse sur une courte durée.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contracter un emprunt de 200 000 € (tirages modulables) sur 24 mois au taux de 3,42%.

QUESTIONS DIVERSES

Plan Mercredi

Bilan du centre de loisirs les mercredis : sur 27 mercredis, une moyenne de 5 enfants (en moyenne 2 familles), ce qui est peu par rapport au coût engendré.

Pour rappel, c'est un service important pour nos familles qu'il convient de pérenniser pour qu'il prenne toute sa place dans l'accompagnement social de nos jeunes.

Beaucoup de naissance prévus en 2025 et un service qui intéressera peut-être les futurs parents ou nouvelles familles sur Marlhes. L'avis est mitigé sur le maintien de ce service.

La Secrétaire, Sandrine EPALLE



Le Maire, Jean-François CHORAIN

